



RAPPORT DE STAGE

Thème : « Etude des lacunes des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest. »



Par

Idrissa Oumar KANE

Sous l'encadrement technique de

Mme Charlotte KARIBUHOYE, coordinatrice du Programme AMP de la FIBA et animatrice de la « composante AMP » du PRCM

Année 2008

Sommaire

SIGLES ET ABBREVIATIONS UTILISES	1
AVANT PROPOS	2
1. INTRODUCTION.....	3
2. PROBLEMATIQUE.....	3
3. OBJECTIFS	5
4. BUT.....	5
5. METHODOLOGIE	5
5.1. La revue documentaire	6
5.2. Les méthodes de collecte.....	6
6. RESULTATS OBTENUS ET ANALYSE	7
7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	9
ANNEXE 1	11
ANNEXE 2	12
ANNEXE 3	13

Sigles et abréviations utilisés

AMP : Aires Marines Protégées

CSRP : Commission Sous-régionale des Pêches

DPN : Direction des Parcs Nationaux

FIBA : Fondation Internationale du Banc d'Arguin

PAG : Plan d'Aménagement et de Gestion

PRCM : Programme Régionale pour la gestion des zones Côtières et Marines

RAMPAO : Réseau Régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest

RN : Ressources Naturelles.

SIG : Système d'Information Géographique

UICN : Union Mondiale pour la Conservation de la Nature

WWF: World Wild Fund (Fonds Mondial pour l'Environnement)

Avant propos

Ce stage est réalisé dans le cadre du programme de la FIBA (Fondation Internationale du Banc d'Arguin) sur les Aires Marines Protégées dans l'écorégion marine de l'Afrique de l'Ouest. Cette étude a bénéficié de l'appui financier et matériel de cette institution qui, en effet, a mis à notre disposition un espace de travail dans les locaux de l'UICN à Dakar.

A titre de stagiaire, cette étude sur « *les lacunes des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest* », nous a permis d'acquérir une expérience de qualité, qui en conséquence, nous a donné, en premier lieu, l'opportunité d'appréhender et de s'imprégner davantage des problématiques, des enjeux actuels et en perspective touchant la mise en place et la gestion des AMP d'une manière générale et de l'Afrique de l'Ouest particulièrement et en second lieu une expérience dans le travail en institution, notamment sur les démarches et les modalités d'organisation d'ateliers, etc.

Par ailleurs, pour arriver à son terme, ce travail de stage a nécessité l'appui de certaines personnes. D'abord, en guise de reconnaissance pour leur contribution dans cette étude, des sincères remerciements vont à l'endroit de :

- Madame Charlotte KARIBUHOYE, coordinatrice du Programme AMP de la FIBA par son soutien constant dans mes travaux de recherche.
- Monsieur Moussa FALL, Secrétaire du RAMP AO par sa collaboration et ses critiques objectives que j'ai prises acte et qui m'ont servi de rectification et de réorientation dans le travail.

Ensuite, mes remerciements s'adressent également à certaines personnes qui, de près ou de loin, ont contribué, d'une manière ou d'une autre, à la finalisation de cette étude. Nous voudrions nommer tous les Responsables/Conservateurs des différentes AMP concernées par le travail. Ces derniers n'ont ménagé aucun effort dans le cadre de l'appui à la documentation -sur leurs sites respectifs- nous aidant à compléter le fichier de la base de données.

Enfin, des remerciements vont aussi à l'endroit d'autres personnes qui, de par leur disponibilité, ont facilité la démarche de collecte d'information et aussi de soutien documentaire. Il s'agit :

- l'UICN qui a mis à notre disposition un lieu de travail et le matériel logistique.
- des agents de la DPN du Sénégal ;
- de Monsieur Antonio AUROJO du PNBA/Mauritanie ;
- de Monsieur Aboubacry KANE de l'UICN/Sénégal.

1. Introduction

Ce travail de stage, mené dans le cadre de la Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA), s'est effectué entre le 01 février et le 30 Avril 2008, soit une durée de trois mois dans les locaux de l'UICN à Dakar. L'objet de ce travail s'articule sur l'étude des *lacunes des Aires Marines Protégées (AMP) en Afrique de l'ouest*. Par ailleurs, il est un appui et/ou une modeste contribution dans la consolidation de la banque de données du RAMPAO (Réseau Régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest) et sur l'ensemble de l'écorégion marine ouest africaine.

Les raisons de ce travail découlent d'un constat général qui est le fait que l'écorégion marine ouest africaine est une zone où il existe d'une part une permanente interaction biotique et de l'autre une forte interdépendance entre les écosystèmes, les espèces et les habitats. De ce fait, une gestion cohérente et une connectivité entre ces contrées demeurent nécessaire, voire primordiale dans le cadre d'une vision large et d'une politique de gestion commune et intégrée des AMP de la zone pour un développement socio-économique soutenu de la région.

2. Problématique

Au regard des préoccupations du développement durable, les approches de gestion intégrée et écosystémique de la biodiversité marine et côtière constituent les outils pertinents pour atteindre les objectifs du long terme relatifs à la conservation des ressources naturelles et au développement socio-économique des populations utilisatrices de ces espaces. Cette démarche de gestion prendrait en compte les grands ensembles naturels, culturels et biologiques partagés par différentes entités géographiques.

La zone marine et côtière ouest africaine connu sous le vocable d'écorégion littoral est marquée depuis des années par des tendances contraignantes caractérisées par une dégradation inquiétante des écosystèmes, une surexploitation des espèces face à une population de plus en plus croissante et dépendante des ressources naturelles (RN). De surcroît, autre facteur contraignant est que la zone est souvent sujette à des instabilités politiques et économiques répétitives qui plongent les populations dans l'impasse sans précédent. En effet, cette situation pousse celles-ci à l'utilisation des RN opposée à toute considération de durabilité au point que la survie et même l'intégrité des habitats et des espèces biologiques soient aujourd'hui fortement menacées à l'échelle de la sous-région.

La création des AMP, considérées comme étant les "*vitrines*" d'expérimentation du développement durable, à travers l'écorégion marine de l'Afrique de l'Ouest, a été un processus entrepris par les différents acteurs de la sous-région pour briser ces tendances nuisibles. Ainsi, depuis le Congrès international qui s'est tenu à Geelong en 2002 sur les AMP, les acteurs de la sous-région ouest africaine, avec l'appui de la communauté internationale, s'engagent prioritairement vers une dynamique consistant à sauver la biodiversité marine et côtière en l'occurrence les ressources halieutiques et d'autres espèces clés, principales sources alimentaires des populations carrément pauvres. La cohérence et/ou la conciliation entre les exigences de conservation de cette biodiversité

et les politiques inhérentes aux objectifs du millénaire de réduction de la pauvreté constituent *un hic* du contexte, aussi s'avèrent-ils être le cheval de bataille des acteurs pour arriver à un équilibre entre le binôme utilisation-conservation durable des RN. Cette question s'inscrit en droite ligne dans les perspectives relatives aux mesures de sauvetage des espèces biologiques et des habitats marins et côtiers. Une telle vision est concrétisée en 2007¹ par la création *ad hoc* d'un Réseau Régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO) par quinze AMP, dont la pierre angulaire est la mise en place d'un « *réseau cohérent d'AMP en Afrique de l'Ouest géré par des institutions forte de manière participative et qui valorisent la diversité naturelle et culturelle pour contribuer au développement durable de la région* ».

▪ **Position du problème**

Cependant, l'évolution de la gestion des AMP en Afrique de l'Ouest est marquée par des contraintes multidimensionnelles. Cet état de fait est un facteur qui ralentit la mouvance des acteurs vers « *le maintien d'un ensemble cohérent d'habitats critiques nécessaires au fonctionnement dynamique des processus écologiques indispensables à la régénération des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité au service des sociétés* ». ²

Au demeurant, ces contraintes liées à la mise en place et au bon fonctionnement des AMP, ne sont, autrement que les lacunes qui gangrènent leur gestion. Ainsi, la principale question d'étude s'articulera autour des notions de cohérence –dans la gestion– et de connectivité entre les AMP dans l'espace marin et côtier ouest africain. Ceci évoque toute la problématique relative aux objectifs de cohérence et de fonctionnalité du réseau ayant comme avant-garde l'établissement des critères de *représentativité des différents habitats clés, de connectivité entre les AMP, de complémentarité des écosystèmes pour répondre aux besoins des espèces migratrices et l'efficacité de gestion des AMP individuelles, etc.* Ainsi, toute la synergie des acteurs impliqués s'articule autour de ces axes. Toutefois, la configuration actuelle du réseau reste insuffisamment appréhendée et diagnostiquée autant sur ses aspects biophysiques que ceux liés aux politiques et stratégies de gestion des AMP. Ceci méritent des interrogations afin de mieux recadrer ces hypothèses.

En quoi consiste une gestion cohérente et quels sont les préalables à définir ? Qu'entend-t-on par connectivité ? Autrement dit, quelles sont ses implications dans un ensemble régional où souvent, en dépit de cette interdépendance écologique, les réalités politiques, socioculturelles et économiques diffèrent d'un pays à l'autre ?

En guise d'analyse, une gestion cohérente des AMP dans l'écorégion marine ouest africain trouvera tout son sens dans l'approche intégrée et cohérente de gestion des RN au regard des rapports permanents et dynamiques entre les organismes biologiques.

¹ La création officielle du RAMPAO (lors de l'assemblée constituante tenue le 16 Avril 2007 à Praia au Cap-Vert) découle d'une vision commune des AMP exprimée dans le document de Stratégie Régionale pour les AMP en Afrique de l'Ouest par les acteurs institutionnels et non gouvernementaux. Sur le plan juridique et institutionnel, l'organisme a défini une charte signée par les dix Ministres de l'Environnement et de la Pêche dans six pays.

² Tel est la finalité du réseau formulée en 2002 dans le document de Stratégie régionale pour les AMP en Afrique de l'Ouest.

Par ailleurs, l'autre difficulté est observée dans ce qu'on a appelé connectivité entre les AMP de la sous-région. Ainsi, par connectivité, on entend, selon le dictionnaire de la géographie : « *la relation de complémentarité et d'interaction d'un ensemble géographique d'ordre physique ou relatif à l'organisation de l'espace habité ou exploité* ». (Pierre GEORGE et Fernand VERGER, 2006 : 92)³. En effet, l'ensemble écorégional marin de la partie ouest africaine, de la Mauritanie jusqu'à la Sierra Leone, y compris le Cap vert, est constitué de véritables sanctuaires de la biodiversité (écosystèmes et d'habitats représentatifs) non seulement reliés mais aussi partagés entre pays. Il constitue un vaste et long couloir de migration des espèces marines et côtières. Cela étant, la cohérence et la connectivité des AMP constituent aujourd'hui des questions prioritaires et un défi non négligeable pour les acteurs concernés afin d'asseoir l'efficacité et l'effectivité de la gestion, de pérenniser les acquis de la conservation des ressources marines et côtières et d'atteindre les objectifs d'amélioration de conditions d'existence des populations locales.

3. Objectifs

L'objectif général est de mettre en place une banque de données complète après observation et analyse de la situation actuelle du réseau. Ainsi, les objectifs spécifiques se déclinent en ces termes :

- ⇒ Appréhender et identifier les caractéristiques des AMP en fonction des critères d'adhésion du réseau mentionnés sur le fichier de données de base,
- ⇒ Comprendre la fonctionnalité et la cohérence du réseau en terme de dynamique interactive des écosystèmes et des espèces, de représentativité des différents habitats clés et de connectivité des AMP,
- ⇒ Examiner et analyser les lacunes des AMP ayant trait aux aspects biophysiques et aux stratégies de gestion.

4. But

Le but de ce travail est d'appuyer à la consolidation de la base de données sur les AMP en Afrique de l'Ouest. Ce document servira de référence et d'outil d'aide à la décision (mise au point d'un système d'information géographique, SIG) en matière de gestion et de mise en place d'un réseau fonctionnel d'AMP dans l'espace sous régional.

5. Méthodologie

L'atteinte des objectifs fixés a nécessité l'élaboration d'une démarche méthodologique pour collecter, analyser et interpréter les données recueillies et qui seront, au fur et mesure de la collecte, intégrées dans la matrice des critères indiqués. Cette démarche a obéi à différentes étapes, à savoir :

³ Pierre GEORGE et Fernand VERGER. 2006 : Dictionnaire de la géographie. Edition PUF, Paris. 483 pages.

5.1. La revue documentaire correspond à la phase exploratoire des données qualitatives et quantitatives qui intéressent l'étude. La recherche bibliographique sera effectuée par une consultation sélective des documents. Elle s'est effectuée par les activités suivantes : consultation des ouvrages, articles, rapports d'études⁴, les formulaires d'adhésion du RAMPAO et compléments de formulaires. Les principaux sites de collecte de données sont : l'UICN, Direction des Parcs Nationaux du Sénégal (DPN), WWF.

En outre, certaines informations ont été collectées à travers des sites web d'une manière générale et en particulier sur ceux des AMP qui en possèdent. Cette étape nous permettra *in fine* de fournir un fonds d'archive constitué de toute la documentation faite pour compléter le fichier de données soumis.

5.2. Les méthodes de collecte⁵ ont consisté premièrement à contacter tous les acteurs concernés par l'études : ces contacts se sont effectués soit par téléphone, soit par envoi du fichier de données par e-mail aux différents Conservateurs ou Responsables des AMP figurant sur la matrice. Deuxièmement, la méthode de collecte a aussi consisté à effectuer des déplacements programmés (sur rendez-vous) auprès des autorités, notamment de la DPN⁶.

Les outils ayant servi de collecte d'informations lors de ces déplacements sont les guides d'entretiens, les entretiens semi structurés muni de la fiche de données.

L'intégration des données collectées dans le fichier de base est procédée par des mises au point avec les encadreurs du travail. Cela consiste d'abord à évaluer l'état d'avancement des travaux, ensuite à diagnostiquer et identifier, ensemble, les incohérences, contradictions et/ou les insuffisances des données fournies par les différentes sources, et de contacter de nouveau les sources pour la vérification ou la précision des informations données. Enfin, une analyse minutieuse est faite dans la tâche d'intégration des données dans le fichier.

Cependant, quelques difficultés ont été rencontrées lors de la collecte de données. Elles sont surtout liées aux retards constatés dans les réponses des différents Responsables des sites, à certaines confusions sur des informations fournies par les différentes sources. Ceci est dû particulièrement à l'incompréhension, de la part de certains conservateurs, des concepts ou mots employés dans le fichier de données de base. Cela nous a amené à revoir et à expliciter la terminologie utilisée.

Cette démarche méthodologique a permis l'obtention des résultats escomptés. Ceux-ci feront l'objet d'analyse et d'interprétation en rapport avec les objectifs évoqués dans l'étude et précisés dans le document mentionnant les termes de références (TDR).

⁴ La documentation a essentiellement porté sur les publications des différentes institutions nationales et internationales s'activant dans le domaine d'étude : PRCM, UICN, Wetland, CSRP, WWF et Ministères des pays concernés, etc. Certains documents de référence sont en général tirés de leurs sites web respectifs.

⁵ Les données recueillies des enquêtes ne seront intégrées dans le schéma d'analyse qu'en rapport avec les objectifs recherchés.

⁶ Les déplacements se sont seulement effectués au Sénégal, au niveau de la Direction des Parcs Nationaux et au WWF. Pour les autres pays concernés et qui devaient éventuellement être visités, il n'y a pas eu de déplacement.

6. Résultats obtenus et analyse

L'obtention des résultats découle d'une observation et analyse transversale (au plan biophysique et des démarches de gestion) du fichier de données de base. Ainsi, à l'issue de ce travail, l'étude reconnaît que :

- ⇒ L'observation et l'analyse de la configuration actuelle du réseau des AMP montrent, en dépit des mesures et stratégies entreprises dans le cadre de la gestion, des lacunes (absence ou incohérence) quant à l'estimation de la proportion qu'occupent les habitats clés par rapport à la superficie totale à l'intérieur des AMP. En effet, la superficie des habitats critiques -aussi bien pour chaque AMP prise individuellement qu'à travers l'ensemble de l'écorégion marine de l'Afrique de l'ouest- reste une donnée très limitée. Et en conséquence, cette situation rend illisible la représentativité des habitats clés à travers le réseau sur le plan de leur valeur écologique en tant que sanctuaires incontestables pour la reproduction, la croissance, ou le refuge des espèces biologiques actuellement menacées à l'échelle de la sous-région en l'exemple de la tortue marine, et de certaines espèces marines (lamantin, poissons, etc).

- ⇒ La configuration actuelle du réseau du point de vue de la connectivité des AMP est caractérisée par l'absence de connaissance et de mesures sur l'évaluation de la distance entre les AMP membres du réseau, à dire autrement, la distance parcourue par les espèces migratrices -d'une AMP à une autre- à travers l'écorégion marine de l'Afrique de l'ouest. En effet, ceci peut être imputable aux conditions (ou contexte) actuelles de fonctionnement du réseau caractérisé, en plus de cela, par une connaissance très réduite du degré et de la dynamique interactifs entre espèces biologiques (migratrices) et dont la nature peut être dans le sens du commensalisme, de la compétition, du mutualisme ou du parasitisme, etc.

- ⇒ L'efficacité de la gestion des AMP individuelles reste handicapée par des faiblesses d'ordre :
 - Humain : la promotion de l'approche participative (forte implication des populations locales) dans la gestion des AMP en Afrique de l'Ouest est une initiative encourageante. Cependant, les réalités du terrain sont parfois toutes autres. En effet, il existe des faiblesses en ressources humaines autant sur la qualité que sur la quantité et largement dominées par les services assermentés de l'Etat. Et de surcroît, même s'il y a participation, celle-ci reste en faveur des hommes, d'où la faible promotion de l'approche genre dans la prise de décisions relatives à la gestion des AMP ;

 - Financier : la majorité des AMP ne disposent actuellement que de budgets limités (octroyés par l'Etat sous forme de fonds de dotation) et souvent même dépendants du financement extérieur. Par ailleurs, la contribution financière et économique des AMP, au profit des populations périphériques, reste une donnée jusque là non évaluée. Ceci

intègre les stratégies et/ou initiatives entreprises par les acteurs dans le cadre du développement local.

- Techniques : en dehors des faiblesses notées sur les investissements en infrastructures, les AMP sont peu équipées en moyens logistiques et de communication. Ce constat reste vérifié, surtout dans presque toutes les AMP récemment créées à travers la sous-région.

⇒ L'absence ou le défaut d'actualisation des documents de référence dans la gestion (Plans d'Aménagement et de Gestion, PAG) et d'autres références juridiques de mise en place des AMP demeure, en générale, une lacune notoire dans le cadre de la planification (spatiale et temporelle) et de mise en œuvre des actions définies (à court, moyen ou long terme). La mise en œuvre effective (réelle) et efficace (tout en réactualisant) des PAG, demeure actuellement la question la plus ardue dans la gestion des AMP à causes des manques considérables de moyens de financement de ces plans.

7. Conclusion et recommandations

L'écorégion marine de l'Afrique de l'ouest connaît une évolution positive en matière de gestion des ressources marines et côtières, des habitats et des écosystèmes. Ce constat ne relève pas d'une contre vérité dans la mesure où le processus de renforcement de la cohérence et de la représentativité écologique de ce réseau a favorisé une synergie de tous les acteurs de la région pour faire des AMP des lieux privilégiés d'application des principes du développement durable à travers les objectifs de conservation/protection durable de la diversité biologique et de l'amélioration des conditions d'existence des communautés résidentes.

Cependant, à la lumière de l'analyse des données de base traitées, nous pouvons affirmer sans ambages que ce processus est, malgré tout, entravé, à vrai dire, par quelques contraintes de taille préjudiciables aux objectifs de cohérence et de fonctionnalité dans la gouvernance durable des AMP. Certes, comme nous l'avons dit plus haut, des initiatives salutaires ont été entreprises dans ce sens, néanmoins, beaucoup de lacunes sont, dans l'autre revers, observées autant sur les instruments de fonctionnement que sur les mécanismes de gestion individuelle des AMP et de l'ensemble du réseau. L'identification et la mise en exergue de ces défaillances (faiblesses), constatées, constituent une étape nécessaire et incontournable d'une gestion cohérente et dans un but d'asseoir un réseau fonctionnel d'AMP en Afrique de l'Ouest. Pour cela, voici, en guise de contribution, quelques recommandations formulées en détail:

- ⇒ Tous les acteurs intervenants dans l'écorégion marine ouest africaine doivent, au préalable, exhorter chaque pays membre à mettre en place des mécanismes et des stratégies environnementales qui permettraient cette cohérence dans la gestion et cette connectivité des AMP se trouvant à l'intérieur de leur territoire national respectif en s'appuyant sur l'approche de gestion par écosystème : agir localement d'abord mais tout en pensant globalement ensuite.

- ⇒ Des investissements à long terme doivent être menés dans le cadre du suivi des espèces migratrices, l'évaluation des interactions biotiques dans le temps et dans l'espace et de la dynamique des habitats entre AMP proches et/ou transfrontalières afin :
 - de connaître le degré d'échange biologique, l'évolution (quantitative et qualitative) des espèces migratrices d'une AMP à une autre plus proche, des habitats représentatifs partagés entre les pays de part et d'autre des limites géographiques ;
 - d'identifier et lister toutes les espèces marines et côtières fortement convoitées et qui présentent des signes de menaces réelles ou potentielles à l'échelle de l'écorégion marine de l'Afrique de l'ouest.

- ⇒ Renforcement des initiatives de création d'Aires Marines Protégées Transfrontalières entre les Etats à travers l'écorégion marine de l'Afrique de l'ouest par l'ensemble des acteurs impliqués

dans ce processus d'une gestion intégrée et partagée des ressources marines et côtières et pour le bien-être durable des communautés résidentes de part et d'autre des frontières. La mise en place de Réserves de biosphère transfrontalières (ou AMP transfrontalières) serait parmi les objectifs les plus salutaires dans cette vision commune de permettre une connectivité entre les AMP de l'écorégion.

⇒ Par ailleurs, le renforcement des capacités et mécanismes de gestion individuelle des AMP et de l'ensemble du réseau qui passera par un appui consistant et conséquent sur les volets :

- financier par la création de fonds spéciaux à long terme pour les AMP. Ces fonds pourront être obtenus des financements extérieurs ou de la contribution des recettes tirés à partir de la promotion et le développement d'un écotourisme intégré entre les AMP du réseau. Sur ce dernier point de vu, les modalités de participation financière -des AMP- seront définies par les pays membres et cela proportionnellement aux capacités et moyens de chaque AMP ;
- humaines par l'augmentation de l'effectif du personnel sur le plan qualitatif – professionnels et experts en biologie animale, végétale, en socio-économie, et en gestion des risques environnementaux, etc– mais aussi de la participation réelle et rémunératrice des acteurs locaux en l'occurrence les populations locales (résidents ordinaires et élus locaux) ;
- techniques par le renforcement des instruments et infrastructures de gestion dans le cadre de la mise en œuvre efficace des objectifs de l'AMP relatifs aux différentes activités, notamment le suivi évaluation (mensuel, trimestriel, etc) des espèces et des habitats clés afin d'apprécier leur l'état d'évolution (progression, diminution, stable, menaces de dégradation ou de disparition, etc). L'installation de stations biologiques autonomes pour chaque AMP facilitera le travail des gestionnaires pour l'enregistrement des données biologiques de l'AMP.
- politico-administratifs et organisationnels en transférant aux acteurs locaux les prérogatives et les compétences de gestion de l'espace maritime au niveau local, et cela, par l'institutionnalisation des organes communautaires autonomes de gestion (OCA), en leur affectant des outils d'accompagnement suffisants et efficaces sur les plan financier, technique, administrative et organisationnel. Autrement dit, les Etats membres du réseau, doivent, par l'intermédiaire de leurs ministères chargés de la pêche et de l'économie maritime, se dessaisir d'une partie de leurs pouvoirs régaliens de gestion aux collectivités locales. Ce glissement de responsabilité aux acteurs locaux constitue un gage d'une gestion participative et décentralisée des ressources marines et côtières dans les AMP.

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des principales lacunes du RAMPAO par pays (2008).

PAYS	PRINCIPALES INFORMATIONS MANQUANTES OBSERVEES DANS LE RESEAU	
	Critères biophysiques	Critères stratégies de gestion
Sénégal (09 AMPs dont 04 membres du RAMPAO)	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Démarcation de l'AMP, ⇒ superficie des habitats clés, ⇒ proportion de l'AMP interdite à la pêche, ⇒ distance de l'AMP la plus proche 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Plan de gestion, ⇒ infrastructure de gestion
Gambie (04 AMPs toutes membres du RAMPAO)	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ création officielle des AMP, ⇒ espèces clés, habitats clés, ⇒ proportion de l'AMP interdite à la pêche, ⇒ distance de l'AMP la plus proche, 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ règlement intérieur, ⇒ structures de gestion, ⇒ système de suivi évaluation, ⇒ moyens de communication, ⇒ effectif du personnel permanent
Mauritanie (04 AMPs dont 03 membres du RAMPAO)	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ superficie des habitats clés, ⇒ proportion de l'AMP interdite à la pêche, 	Les AMPs mauritaniennes sont, dans l'ensemble, très équipées d'outils et d'investissements en terme de stratégies de gestion. Toutefois, la Réserve du Chat'boul (sous la direction du PND) connaît un relatif retard en terme de personnel.
Guinée Bissau (04 AMPs toutes membres du RAMPAO)	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ démarcation, ⇒ proportion de l'AMP interdite à la pêche, 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ infrastructure de gestion (excepté Urok), ⇒ moyens logistiques de gestion, ⇒ moyens de communication
NB : Les AMP sous l'administration directe de l'IBAP sont les plus concernées par ces lacunes. Urok affiche un avantage net par rapport aux autres AMPs Bissau guinéennes.		
Cap-vert (02 AMPs pas encore membres du RAMPAO)	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ zonage, ⇒ superficie des habitats clés, ⇒ distance de l'AMP la plus proche 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ système de suivi évaluation, ⇒ budget annuel 2007, ⇒ infrastructure de gestion, ⇒ moyens logistiques de gestion, ⇒ moyens de communication
Guinée (01 AMPs pas encore membre du RAMPAO)	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ superficie des habitats clés, 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ infrastructure de gestion, ⇒ moyens logistiques de gestion ⇒ moyens de communication

NB : Les AMP les moins avancées sur le respect de tous les critères définis concernent le Sénégal, la Gambie, le Cap-vert et la Guinée (Conakry) ; leurs AMP dépendent, en terme de budgétisation, en grande partie des fonds de l'Etat. Tandis que celles de la Mauritanie et de la Guinée Bissau, montrent un certain avantage sur les autres grâce aux appuis financiers considérables et constants, outre l'Etat, des ONG et d'autres institutions internationales. Les écarts se voient sur le plan du budget alloué pour le fonctionnement ainsi que le degré et la volonté participative des communautés locales périphériques dans la gestion.

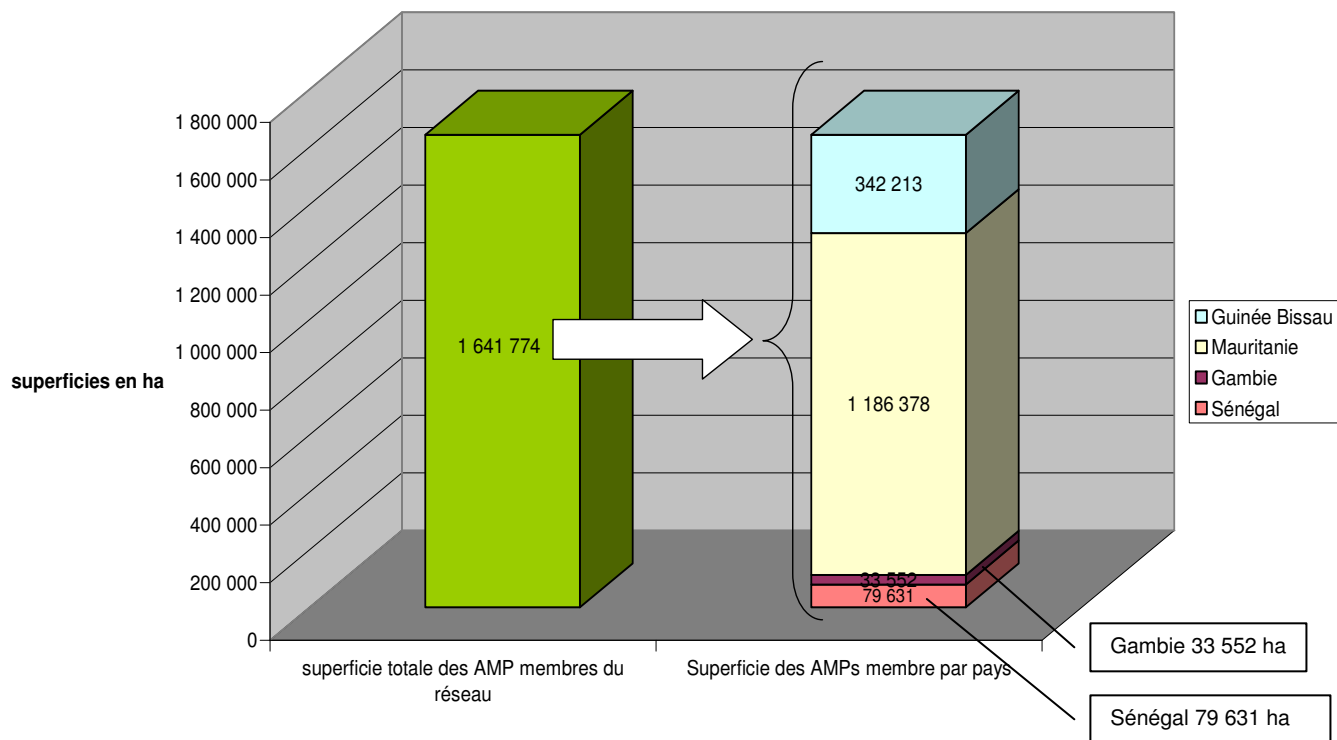
Annexe 2 : Liste des AMPs de l'écorégion et leurs superficies. Source : Fichier de données 2008.

NOM	Pays	Superficie (ha) des AMP de l'écorégion marine ouest africain	Superficie totale (ha) des AMP membres du réseau
AMP d'Abéné	SEN	11 900	
AMP de Joal-Fadiouth	SEN	17 400	
AMP de Kayar	SEN	17 100	
AMP de Bamboung	SEN	6 800	
AMP de Saint Louis	SEN	49 600	
Parc National de la Langue de Barbarie	SEN	2 000	
Parc National des Iles de la Madeleine	SEN	450	
Réserve Naturelle de Popenguine	SEN	1 181	
Parc National du Delta du Saloum	SEN	76 000	
Superficie totale des AMPs du Sénégal membres du réseau	04 AMPs		79 631
Bao Bolon Wetland Reserve	GAM	22 000	
Tambi Wetland Complexe	GAM	6 000	
Tanji Rives and Bijol Islands Bird Reserve	GAM	612	
Niumi National Park	GAM	4 940	
Superficie totale des AMPs de la Gambie membres du réseau	04 AMPs		33 552
Parc National du Banc d'Arguin	RIM	1 170 000	
Réserve du Chat t'Boul	RIM	15 500	
Réserve satellite du Cap Blanc	RIM	378	
Parc National du Diawling	RIM	16 000	
Superficie totale des AMPs de la Mauritanie membres du réseau	03 AMPS		1 186 378
Parque Nacional de Orango	GB	158 200	
Area Marinha Protegida Comunitaria de Urok	GB	54 500	
Parque Nacional Marinho de Joao Vieira e Poilao	GB	49 513	
Parque Natural dos Tarrafes de Cacheu	GB	80 000	
Superficie totale des AMPs Bissau guinéennes membres du réseau	04 AMPs		342 213
Reserva marinha Sal Murdeira	CV	2063,89	
Sanctuaire de faune des îles de Loos	GC	13	
TOTALE	06 PAYS	1 762 151	1 641 774

 AMPs membres du RAMP AO

Graphique n°1

Proportion qu'occupe la superficie des AMPs par pays membre sur la superficie totale du réseau actuel

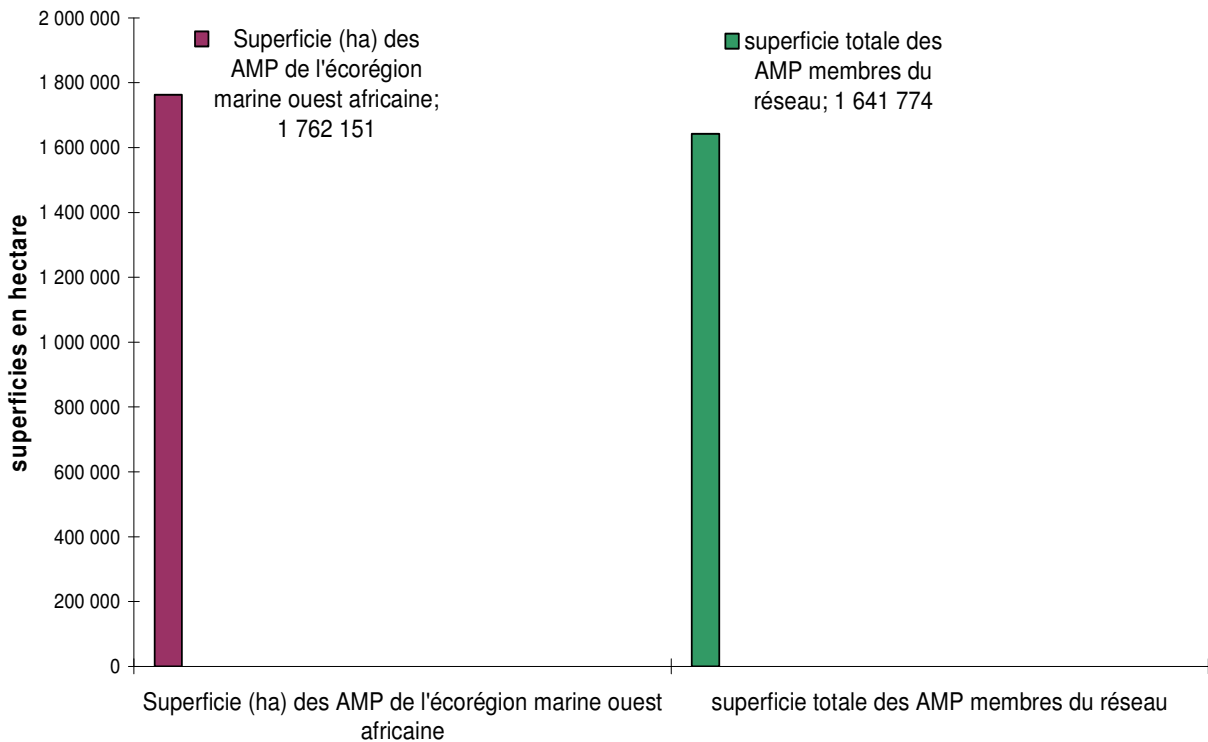


Le graphique n°1 montre la proportion qu'occupe la superficie totale des AMPs membres de chaque pays sur la superficie totale du réseau. Au demeurant, l'analyse du graphique n°1 portant sur le rapport entre superficies des AMPs membres du réseau, montre des proportions assez importantes entre les pays concernés. Les AMP de la Mauritanie, à elle seule, (exclue le Chat'tboul qui n'en fait pas partie) occupe les 72 % de la superficie du réseau soit 1 186 378 ha, suivi de la Guinée Bissau avec 342 213 ha (soit 21 % de la superficie du réseau). La Gambie, malgré l'adhésion totale de ses AMPs dans le réseau (voire tableau en annexe 2, page 12), occupe une faible proportion (33 552 ha) en terme de superficie. Pour le Sénégal, la proportion du réseau en terme détendue (5 %) pourrait augmenter lorsque les 05 AMPs créés récemment (en 2004) avaient adhéré, en sus du respect et de l'accomplissement des critères définis dans le réseau. En somme, la proportion du RAMP AO en forte progression, significative d'un processus d'adhésion et d'intégration sous-régionale de l'ensemble des AMPs de la Mauritanie à la Sierra Leone, incluant le Cap Vert.

Suite annexe 3

Graphique n°2

Proportion de la superficie du réseau par rapport à la superficie totale des AMP de l'Afrique de l'Ouest



La superficie totale du réseau est estimée à 1 641 774 ha, soit les 93 % de la superficie que couvre l'écorégion marine de l'Afrique de l'ouest évaluée à 1 762 151 ha. Les données du tableau -de l'annexe 2, page 12- et l'observation du graphique n°2 nous édifient, en effet, sur l'importance de l'évolution du réseau en terme d'étendue.